



Termes De Références

Etude Technique

**Amélioration de l'efficacité énergétique auprès
des unités de congélation des produits de la mer :
Nouvelles Techniques et Aides financières**

Mots clés : Congélation, poisson, qualité, processus, Souss-Massa, marin

Sommaire

1. Contexte	3
2. Cadrage de l'étude	3
3. Prestation demandée.....	4
4. Évaluation et suivi de l'étude.....	5
5. Livrables	5
6. Planning prévisionnel	6
7. Délais	6
8. Animation d'un séminaire de restitution des résultats de l'étude.....	6
9. Compétences requises.....	6
10. Règlement des litiges.....	7
11. Pénalités de retard	7
12. Dossier de candidature	7
13. Modalités de sélection	9

1. Contexte

Les unités de congélation occupent une place importante au sein des industries de valorisation des ressources halieutiques installées au niveau de la région Souss-Massa avec une part dépassant les 40%. Ainsi, leur production est destinée principalement au marché international et fait face à la vigilance des barrières non-tarifaires (normes surtout) de la part des pays importateurs des produits de la mer marocains congelés. Dans ce sens, ce segment d'activité est amené à être compétitif afin de fournir des produits de qualité supérieure de haute valeur ajoutée.

Les procédés adoptés pour la congélation des produits marins sont nombreux. Le choix dépend principalement de l'espèce, de sa valeur économique et du Coût-Efficacité du procédé.

Dans un contexte actuel, les industries de congélation à terre de la région sont confrontées à diverses contraintes d'autres techniques et économiques ; à savoir la non maîtrise de la chaîne du froid avec une durée de congélation qui désavantage la qualité du produit (température à cœur non conforme) , le coût de l'énergie qui alourdit les charges de fonctionnement des industries de congélation.

Dans ce sens, Agadir Haliopôle Cluster lance une étude technique portant sur « l'amélioration de l'efficacité énergétique ; nouvelles techniques et aides financières » en partenariat avec l'ACOPMER et le Conseil Régional de Souss-Massa.

2. Cadrage de l'étude

• Périmètre

Les unités concernées par cette étude sont les industries de congélation à terre de la région Souss-Massa implantées à Agadir membres d'Haliopole Cluster et de l'ACOPMER.

• Objectif de l'étude

Le présent document porte sur l'avis de consultation pour la proposition et la conception de la solution retenue qui répond le plus aux attentes des industriels de congélation des produits de la mer. En d'autres termes, il s'agit de réaliser une analyse approfondie des solutions qui répondent parfaitement aux contraintes qui affectent **la consommation énergétique et aussi la qualité des produits de la mer** au niveau des unités de congélation sur les différents paliers du processus.

Le projet s'inscrit dans le cadre du développement des produits de la pêche issus de la congélation en vue de :

- Favoriser l'amélioration de la qualité et la compétitivité des produits de la mer congelés marocains ;
- Proposer des technologies d'amélioration de la performance énergétique ;
- Participer à des programmes de financement au service de la décarbonation.

3. Prestation demandée

1^{ère} partie : Analyse de l'existant

Conformément à l'objectif de la consultation défini ci-dessus, le prestataire est appelé à :

- Capitaliser sur les résultats du diagnostic réalisé préalablement par l'ACOPMER
- Organiser des focus groups des unités échantillonnées pour tout complément d'information

2^{ème} partie : Proposition des solutions d'amélioration et les mécanismes de leur financement

- Identifier et étudier la faisabilité des choix techniques de congélation efficaces et leur adéquation avec les besoins des unités échantillonnées ;
- Identifier et proposer des programmes/outils de financement de la solution retenue
- A titre indicatif, différents aspects sont dorénavant recommandés :
 - Un processus optimal en termes de Coût-Efficacité énergétique ;
 - Des solutions permettant de diminuer la durée de congélation ;
 - Un processus ne présentant pas des dangers pour les ouvriers et pour le consommateur.

3^{ème} partie : Application

- Mise en pratique de la solution proposée au niveau d'une unité choisie par le COPIL ; si la solution peut faire l'objet de prototypage, prévoir une conception du prototype.
- Apprécier et quantifier l'impact de la solution proposée sur l'amélioration de l'activité de congélation au sein de l'unité choisie

Le prestataire doit s'étaler sur les points suivants pour chaque solution proposée :

• Sur le plan technique et financier

- Détermination des moyens physiques nécessaires (matériel , équipements...)

- Estimation du coût d'investissement pour la technologie sélectionnée : le coût prévisionnel d'exploitation.
- Accompagnement pour la levée de fond

• **Sur le plan humain**

- Besoin en développement des compétences

4. Évaluation et suivi de l'étude

L'étude sera suivie et supervisée par un comité de suivi composé des représentants du bureau d'études retenu, du Conseil Régional SM, de l'ACOPMER, de l'Haliopôle et d'autres partenaires stratégiques. Ce comité aura pour devoir de sélectionner le prestataire selon les critères prédéfinis ; de valider la méthodologie et assurer le bon déroulement de l'étude ainsi que le suivi des livrables.

5. Livrables

- **Intermédiaires**

Phase 1 : Un compte rendu sera fourni en fin de première partie présentant résolutions des focus groups et des études mis à la disposition du prestataire.

Phase 2 et 3 :

Le rapport devra comprendre les éléments suivants :

- * Un descriptif des scénarios de solutions proposées ;
- * Schéma de conception du prototype si la solution nécessite un prototypage ;
- * Mécanismes de financement de la solution retenue ;
- * Compte rendu sur les essais auprès de l'entreprise choisie ;

- **Finaux**

Les résultats finaux seront remis sous la forme d'un rapport complet en 5 exemplaires imprimés (format papier) et également sous forme numérique (PDF, Word, Excel) et faire l'objet d'une présentation orale lors d'un rendu auprès du comité de suivi.

Une synthèse de l'étude devra également être rédigée et transmise sous forme papier et sous forme numérique.

La réception définitive donnera lieu à l'établissement d'un procès-verbal signé par le titulaire et le maître d'ouvrage.

6. Planning prévisionnel

• Les réponses à ce cahier de charges sont attendues pour le 30 Juin 2022 par courrier et par email aux adresses suivantes :

Adresse : Immeuble l'ami, 2ème étage Ancien port d'Agadir 'Agadir 80000

Email : benrabahahp@gmail.com

elhaimourfz.ahp@gmail.com

• Le choix du cabinet retenu sera réalisé à partir des critères suivants :

- L'expérience du cabinet et les compétences de l'équipe
- L'offre financière
- La méthode proposée
- Le délai de réalisation

7. Délais

Il est recommandé que la durée de l'étude n'excède pas 6 mois, le lancement de l'étude étant prévu après signature et notification de l'ordre de service par les deux parties.

Le candidat proposera donc un planning de réalisation dans sa méthodologie respectant cette information.

8. Animation d'un séminaire de restitution des résultats de l'étude

Le séminaire de restitution des résultats de l'étude au profit de ses sera organisé par AHP qui s'occupera des aspects logistiques et de communication.

9. Compétences requises

Cette consultation s'adresse aux bureaux d'études compétents et devront justifier :

- D'une bonne connaissance sur les procédés de congélation des produits de la mer ;
- D'une bonne maîtrise des techniques de congélation (références techniques dans ce domaine).

10. Règlement des litiges

Les paiements prévus à la réalisation de la présente étude sont effectués par l'AHP dont 50% du prix comprend les dépenses liées à la 1^{ère} phase (Diagnostic) et 50% est dédié à la proposition de solution et à la conception de prototype.

Tout différend naissant à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de l'étude du présent appel d'offre, et à défaut de règlement à l'amiable, relèvera de la compétence exclusive des tribunaux compétents d'Agadir.

En cas de résiliation du contrat par faute grave du fait du prestataire, incompetence ou incapacité de terminer l'action, le prestataire retenu sera appelé de restituer les sommes perçues correspondant à des tâches ou livrables non achevés ou non réalisés.

11. Pénalités de retard

Faute d'avoir terminé les prestations dans les délais prescrits pour chaque phase, il sera appliqué au prestataire une pénalité par jour calendaire de retard de 1‰ (un pour mille) du montant initial de la prestation, modifié ou complété éventuellement par les avenants.

Cette pénalité sera appliquée de plein droit et sans mise en demeure sur toutes les sommes dues au prestataire. L'application de ces pénalités ne libère en rien le prestataire de l'ensemble des autres obligations et responsabilités qu'il aura souscrites au titre de la prestation.

Toutefois, le montant cumulé de ces pénalités est plafonné à 10% du montant initial de la prestation modifié ou complété éventuellement par des avenants.

Lorsque le plafond des pénalités est atteint, AHP est en droit de résilier le marché après mise en demeure préalable du prestataire et sans préjudice de l'application des autres mesures coercitives telles que la restitution des sommes perçues à titre d'acompte ou de décompte prévu dans le cadre de l'application de règlements des honoraires .

12. Dossier de candidature

Le dossier de candidature des postulants devra comprendre une offre technique et une offre financière :

L'offre technique

L'offre technique doit comprendre les éléments suivants :

- Un commentaire sur les termes de référence ;
- Une note méthodologique ;
- Un échéancier prévisionnel des actions de la prestation ;
- Les curriculum vitae, détaillés des experts consultants membres de l'équipe chargée de l'étude, dûment visés par le chef de projet, ainsi que les pièces justificatives des expériences ;
- Les références des missions similaires menées par le bureau d'études .

L'offre financière

Une offre financière pour la prestation devra comprendre, en dirham (MAD), en Hors Taxes (HT) et en Toutes Taxes Comprises (TTC) en distinguant les honoraires et les frais.

13. Modalités de sélection

La fiche de sélection est basée sur un système de scoring décrit dans le tableau suivant :

Offre du candidat	Critères d'évaluation	Critères d'évaluation	Score maximum	
Offre technique (70%) Max : 140 points	Compréhension globale des TDR	Compréhension des objectifs et des attentes de l'étude	15	30
		Correspondance entre les attentes et exigences des TDR et l'offre proposée	15	
	Méthodologie proposée	Pertinence de l'approche méthodologique	25	50
		Pertinence du plan d'action/ programme proposé	25	
	Compétences du candidat	Profil et compétences du chargé d'études et de son équipe	20	40
		Expériences similaires dans le domaine	20	
Durée de réalisation proposée		20		
Offre financière (30%) Max : 60 points	Appréciation selon le budget alloué et la cohérence du détail des dépenses		60	
Évaluation totale			200	